Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D1-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D1-DE

C171122_D1

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Commercialisation des stands dans le cadre du Green Business Forum
30 mars 2023

La Communauté d'Agglomération de LENS LIEVIN est engagée de longue date dans la transition énergétique, à son échelle et à celle du Pôle Métropolitain de l'Artois.

Afin d'accompagner les entreprises dans cette transition, la Communauté d'Agglomération organise un salon d'envergure régionale, 100 % BUSINESS pour leur proposer des solutions concrètes tant sur le plan de l'expertise,de la recherche de partenaires et de solutions que de la recherche de financements.

Durant une journée à l'ARENA STADE COUVERT de LIEVIN, le jeudi 30 mars 2023, les dirigeants d'entreprises et leurs collaborateurs auront l'occasion de découvrir, au travers de stands, conférences, ateliers et rencontres B to B :

- des organismes pour les accompagner dans leurs démarches (CD2E, TEAM 2, CCI, CMA, CAP INDUSTRIE, BPI, POLE ENERGIE, le réseau ALLIANCES),
- des entreprises apporteuses de solutions (grands comptes et start up),
- des ressources (financement, ingénierie),
- et des opportunités business.

Pour organiser cet événement, la CALL est accompagnée par l'agence « the places » spécialisée dans la conception et l'organisation de salons professionnels, sélectionnée par le biais d'un marché à procédure adaptée.

Elle est également entourée d'un comité de partenaires qui participent aux réunions de préparation et à la création du contenu de l'événement.

Le budget du salon est estimé à environ 104 000 euros HT et se décompose comme suit :

1/ Appui logistique et opérationnel apporté par l'agence « the places » :

- Appui à la mobilisation des acteurs,
- Communication : nom du salon, définition de l'identité graphique, création d'un site internet, gestion des inscriptions…,
- Assistance à la conception de l'évènement (contenu, organisation tables rondes / ateliers, retransmission vidéo…),
- Scénographie / conception et installation des stands,
- Assistance à l'organisation logistique de la manifestation (mobilisation des partenaires organisation de la journée du salon, mobilisation des exposants),
- Animation (journaliste),
- Bilan de la manifestation.

2 / Cocktail partenaires

3 /Prestations payantes stade couvert (mise en configuration, montage, démontage, fluides, hôtesses, agents de sécurité, SSIAP, nettoyage …).

Le salon sera gratuit pour les visiteurs . Destiné à être organisé tous les 2 ans, il est proposé de commercialiser les stands et l'organisation de conférences pour les exposants.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D1-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la Communauté d'Agglomération à adopter la grille tarifaire suivante :

- 350 € HT le stand de 6m² + 50 €/m² supplémentaire (étant précisé que la gratuité sera accordée aux partenaires de la CALL pour l'organisation du salon),
- 1000 € HT l'organisation et l'animation d'une conférence (étant précisé que la gratuité sera accordée aux partenaires de la CALL pour l'organisation du salon).

Précise que les recettes seront versées au budget annexe Action Économique sur la ligne de crédit 9532.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D2-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D2-DE

C171122_D2

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Communauté French Tech Artois - Subvention 2022

Les Communautés French Tech sont des regroupements d'entrepreneurs bénévoles qui fonctionnent grâce à l'engagement collectif de leurs membres. Les membres des communautés French Tech partagent la vision de l'action publique French Tech et veulent jouer un rôle prépondérant dans la réalisations de ses objectifs en rejoignant un collectif dynamique et impliqué.

Les Communautés French Tech ont pour vocation d'animer la communauté entrepreneuriale locale, d'intensifier les collaborations entre start-up, catalyseurs privés et acteurs publics et d'assurer la visibilité de cet écosystème sur tout le territoire national.

Ainsi en 2018/2019, dans le cadre d'un appel à projet national et sous l'impulsion d'entrepreneurs du territoire de l'Artois, un collectif d'acteurs de l'écosystème du numérique et de l'innovation avait candidaté avec succès à la labellisation « Communauté French Tech ».

Aujourd'hui la création de l'association French Tech Artois résulte d'une volonté forte d'instaurer une gouvernance à majorité entrepreneuriale de cette dynamique, en charge de la définition et de la mise en œuvre d'une feuille de route s'inscrivant dans les valeurs communes des communautés French Tech.

L'association French Tech Artois a pour objet de développer la croissance des écosystèmes des startups et entreprises innovantes de l'Artois, avec 4 grandes ambitions :

- Fédérer et animer cet écosystème au service de la croissance et de l'emploi,
- Développer les outils de partage des savoir-faire, d'accélération des projets sur le territoire de la communauté, intégrant nativement les dimensions inclusives et éco-responsables,
- Promouvoir et représenter les startups de l'Artois (périmètre territorial de la CUA, CABBALR, CAHC, CALL),
- Porter l'excellence française du label French Tech dans le territoire et à l'international,
- Tout autre but non spécifique permettant la réalisation des buts susmentionnés.

Afin de permettre à l'association Communauté French Tech Artois de répondre aux enjeux liés à l'animation et au développement de son réseau d'entreprises sur des priorités telles que l'innovation industrielle, les transitions numérique et écologique, la parité, les recrutements, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 3 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de subventionner l'association Communauté French Tech Artois à hauteur de 3 000 € pour l'année 2022.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D2-DE

Autorise le Président à :

- signer la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'association French Tech Artois,
- signer tout document administratif et financier (Attestations, avenants nécessaires à la convention…) lié au versement de cette subvention,
- procéder aux opérations comptables correspondantes.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget01/Fonctionnement/Ligne de crédit 7021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D3-DE

C171122_D3

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention Publique d'Aménagement Pôle d'Excellence Sportif / Vivalley Campus, Territoires Soixante-Deux - approbation du Compte-Rendu Annuel au Concédant au 31/12/2021

Par délibération en date du 15 Octobre 2004, les élus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont décidé de confier à la SEM Adévia (aujourd'hui la SEM Territoires Soixante-Deux) la réalisation de l'opération d'aménagement du Pôle d'Excellence Sportif sur le territoire des villes de Liévin et d'Angres.

Le Pôle d'Excellence Sportif a été renommé Vivalley Campus.

Les aménagements à réaliser dans le cadre du Grand Projet Communautaire du Pôle d'Excellence Sportif se décomposent en trois grandes thématiques spatialement identifiées :

1 - Le cœur de pôle : aménagements urbains et paysagers, confection d'une trame viaire cohérente et répondant aux besoins en espaces nécessaires aux différentes activités et aux articulations entre les différentes entités composant le site,
2 - Le secteur à vocation économique Vivalley Park : dédié à la filière sportive, aux activités et services liés à la forme et au bien-être,
3 - Les équipements sportifs et de plein air à intégrer au sein de l'espace naturel de la trame verte communautaire et de différents parcs urbains,

Ces travaux étant réalisés au titre d'une Convention Publique d'Aménagement.

Le terme de la convention a été fixé au 31 décembre 2025 suite à la conclusion de l'avenant n°5 en date du 18 janvier 2021.

Dans le cadre de cette Convention Publique d'Aménagement, est soumis aux élus le compte rendu d'activités 2021 à la collectivité.

Avancement 2021 / Prévisions :

Au cours de l'année 2021, le montant des **dépenses** est de 498 807 € HT répartis comme suit :

- 202 094 € HT en études de maîtrise d'œuvre et travaux de démolition (69B rue Delattre de Tassigny),
- 117 682 € HT de frais d'acquisition (110 rue de Cracovie)
- 70 000 € de rémunération de l'aménageur,
- 35 617 € d'impôts fonciers
- 31 875 € d'intérêts d'emprunt
- 14 648 € HT de frais divers.

Le montant des **recettes** s'élève à 264 537 € HT, dont 250 300 € pour la vente du foncier « Vivalley Center ».

Les actions de la SEM en 2021 se sont portées sur 2 secteurs : Vivalley Park et la rue Delattre de Tassigny.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D3-DE

Sur Vivalley Park, les acquisitions foncières se sont poursuivies et la SEM a redéposé un dossier de permis d'aménager global sur le secteur. Les marchés de travaux ont été attribués en 2019 et pourront commencer dès que le seuil de pré-commercialisation de 30% aura été atteint. C'est pourquoi les efforts ont portés sur la commercialisation, avec la participation à divers salons, en collaboration ou non avec ADITEC.

Différents contacts prometteurs ont été noués pour occuper la zone.

Le terrain assiette du projet « Vivalley Center » porté par la banque des territoires a été cédé à Eiffage Immobilier Nord Ouest le 11 octobre 2021.

Sur la rue Delattre de Tassigny, la SEM a démoli les bâtiments situés à l'arrière de la station TOTAL.

En 2022, la SEM prévoit de continuer la commercialisation de Vivalley Park afin de pouvoir démarrer les travaux de viabilisation au début de l'année 2023.

Financier :

Le 19 janvier 2021, la SEM a mobilisé un emprunt de 2 500 000 € avec la Saar LB, garanti à 80 % par la CALL. Cet emprunt permettra la consignation de 600 000 € correspondant aux travaux de finition du permis d'aménager de Vivalley Park.

Le bilan au 31 décembre 2021 laisse apparaître un montant de dépenses réalisées de 30 313 166 € HT et des recettes perçues pour 30 527 622 € HT. La trésorerie de l'opération est positive pour 4 452 590 € (dont 2 500 000 € correspondant à l'emprunt mobilisé).

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 33 909 088 € HT en dépenses et 34 900 989 € HT en recettes au terme du contrat prévu au 31 décembre 2025. Le boni prévisionnel est de 991 909 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'approuver le compte-rendu d'activité à la Collectivité – exercice 2021 afférent à la Convention Publique d'Aménagement Pôle d'Excellence Sportif, dénommée Vivalley Campus ainsi que le rapport financier tels qu'ils figurent en annexe.

Approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2021 intégré au compte-rendu d'activité à la Collectivité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D4-DE

C171122_D4

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention Publique d'Aménagement Extension de la ZAC AN 2000 / Territoires Soixante-Deux - approbation du Compte-Rendu Annuel au Concédant au 31/12/2021

Par délibération en date du 15 octobre 2004, les élus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont décidé de confier à la SEM Adévia (aujourd'hui la SEM Territoires Soixante-Deux) la réalisation de l'opération d'aménagement « Extension de la ZAC AN 2000 » sur le territoire des communes de Liévin et de Lens.

Cet aménagement comprend l'ensemble des procédures visant à la réalisation de cette opération, des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs occupants, propriétaires, habitants ou usagers des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre, ces travaux étant réalisés dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement.

Dans le cadre de cette Convention Publique d'Aménagement, est soumis aux élus le compte rendu d'activités 2021 à la collectivité.

667 393 € HT ont été dépensés en 2021, répartis selon les principaux postes suivants :

- 466 673 € HT en acquisition et frais d'acquisition,
- 74 859 € HT de frais divers,
- 50 000 € de rémunération de la SEM,
- 30 864€ HT en honoraires de maîtrise d'oeuvre,
- 19 548 € HT en travaux de démolition,
- 3 080 € d'impôts fonciers.

Les recettes s'élèvent quant à elles à 396 819 €, et correspondent à la vente du foncier à Mobicap pour son projet de 33 logements adaptés aux personnes en situation de handicap, et à l'acompte versé par le promoteur S By S pour la réalisation d'un bâtiment tertiaire à l'angle des rues Silas Goulet et chevalier de la Barre.

En 2022, la SEM prévoit de finaliser les acquisitions nécessaires au réaménagement de la rue Chevalier de la Barre, et de réaliser les travaux suivants : aménagement du parking de la Poste, création d'une voie nouvelle (rue Furmaniak) et démolition du garage Cappart.

La livraison de la résidence située en cœur de l'îlot « Elisée Reclus » réalisée en VEFA par la branche immobilière de la SEM est prévue en septembre 2022.

C'est également en 2022 que sera livrée la résidence Mobicap et que la société S By S déposera son permis de construire.

Les actions se poursuivront sur les autres secteurs opérationnels.

Au 31 décembre 2021, l'avancement de l'opération fait apparaître un montant de dépenses réalisées de 22 552 701 € HT et 23 719 536 € HT en recettes. La trésorerie au 31 décembre 2021 s'établit à 1 133 452 €.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 23 613 621 € HT en dépenses et 24 545 109 € HT en recettes en fin de contrat (au 31-12-2024), soit un boni de 922 155 €.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D4-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'approuver le compte-rendu d'activité à la Collectivité – exercice 2021 afférent à la Convention Publique d'Aménagement « Extension de la ZAC AN 2000 » ainsi que le rapport financier tels qu'ils figurent en annexe.

Approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2021 intégré au compte-rendu d'activité à la Collectivité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D5-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D5-DE

C171122_D5

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention Publique d'Aménagement ZI de l'Alouette, Territoires Soixante-Deux - approbation du Compte-Rendu Annuel au Concédant au 31/12/2021

Par délibération en date du 26 septembre 2003, les élus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont décidé de confier à la SEM Adévia (aujourd'hui Territoires Soixante-Deux) la réalisation de l'opération d'aménagement de la Zone Industrielle de l'Alouette sur le territoire des communes de Liévin, Bully-les-Mines et Aix-Noulette.

Cet aménagement comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs occupants, propriétaires, entreprises ou usagers des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre.

Dans le cadre de cette Convention Publique d'Aménagement, le compte rendu d'activités à la collectivité au 31 décembre 2021 est soumis aux élus.

Suite à l'avenant 6 conclu en 2020, la durée du contrat de CPA a été prorogée de 2 ans, jusqu'au 31 décembre 2023, afin de permettre la fin des travaux et de la commercialisation.

1 339 762 € HT ont été **dépensés** en 2021 principalement sur les postes suivants :

- Travaux de VRD et concessionnaires, pour 603 999 € HT,
- Travaux d'aménagements paysagers : 467 620 € HT,
- Impôts fonciers : 101 102 €,
- Rémunération de l'aménageur : 50 000 €,
- Honoraires de Maîtrise d'œuvre : 48 670 € HT,
- Intérêts court terme : 23 949 €.

L'année 2021 a permis de réaliser les travaux de jonction de la rue Marcel Caron sur la rue Jules Ferry, ainsi que les travaux de finition de la rue Robert Catteau. Les travaux d'aménagement paysager au nord de la zone, en bordure de l'A21, ont été réalisés.

Les **recettes** de 2021 s'élèvent à 6 785 791 € HT par le biais de 2 actes de cession à :

- FLDV Bully 1 SCI (Virtuo) le 22/07/2021 pour 98 337 €,
- Immobilier Groupe SEB (Parcolog) le 20/09/2021 pour 266 789 m².

2 promesses de vente ont pu être signées en 2021 pour un total de 399 162 € HT.

L'année 2022 permettra :

- La finalisation des échanges fonciers,
- La poursuite de la commercialisation de la zone,
- Les travaux de la rue Jean-Luc Wéry (au nord de la zone),
- La remise à la CALL des ouvrages terminés,
- La préparation de la clôture de l'opération (rétrocession / transferts des contrats).

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D5-DE

Au 31 décembre 2021, l'avancement de l'opération fait apparaître un montant de dépenses réalisées de 26 588 615 € HT et 28 445 229 € HT en recettes.

Les recettes perçues en 2021 permettent de revenir à une trésorerie positive (de - 1 422 458 € HT au 31/12/2020 à + 2 350 589 € au 31/12/2021).

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 30145 626 € HT en dépenses et 31 299 415 € HT en recettes au terme du contrat prévu au 31 décembre 2023.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'approuver le compte-rendu d'activité à la Collectivité – exercice 2021 afférent à la Convention Publique d'Aménagement ZI de l'Alouette ainsi que le rapport financier tels qu'ils figurent en annexe.

Approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2021 intégré au compte-rendu d'activité à la Collectivité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D6-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D6-DE

C171122_D6

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Tréfileurope - acquisition/portage foncier EPF

Le site Trefileurope se déploie sur les communes de Loison-sous-Lens, Lens, Sallaumines et Noyelles-sous-Lens sur 13 ha dont environ 5,6 ha de bâtiments.

Le site est situé en bordure de l'échangeur 13 de l'A21, qui constitue une porte d'entrée vers le cœur de l'agglomération et à proximité directe des berges de la Souchez. Pour autant, il n'y est pas raccordé.

L'ensemble du site a été libéré suite à l'arrêt de l'activité en mars 2008 et son propriétaire de l'époque (ARCELOR MITTAL) l'a vendu en 2021 à la société VERDIPOLE (spécialisée dans les prestations de dépollution des sols et de réhabilitation de friches). VERDIPOLE a obtenu la cessation d'activité de cet ICPE (Installations classées protection de l'environnement) en septembre 2022 et a dépollué le site pour un usage industriel.

La CALL a lancé en octobre 2021 une étude portant sur l'élaboration d'un schéma directeur pour la requalification du site Tréfileurope. Cette étude de programmation doit permettre à la collectivité d'arrêter un préprogramme, d'évaluer les facteurs de risques, d'évaluer la faisabilité économique de l'opération et d'explorer les modes opératoires envisageables. L'étude se décompose en 3 phases :

- Phase 1 : diagnostic du site et identification de ses potentiels.
- Phase 2 : élaboration des scénarios et établissement du programme.
Cette phase a été finalisée suite au COPIL, associant la CALL et les communes concernées, du 4 octobre 2022 au cours duquel ont été validés :
    - Les principes visant à désenclaver et desservir le site selon des interventions phasées afin de prioriser et lisser les investissements publics ;
    - Le scénario de reconversion du site, associant des pistes programmatiques mixtes et ajustables : village d'artisans, ouverture du bâtiment principal pour créer un mail transversal, activités ludique indoor, activités sportives indoor et outdoor en lien avec un parc urbain, logistique du dernier kilomètre, réserve foncière, valorisation des berges de la Souchez.
- Phase 3 : élaboration du Schéma directeur et modalités de mise en œuvre opérationnelle.
Cette phase est en cours.

Concernant le foncier, le propriétaire actuel souhaiterait vendre le bien à court terme et l'a fait estimer, par le Cabinet d'expertise Galtier Valuation, à une valeur de 1 570 000 €.

Le site Trefileurope nécessite une intervention de la puissance publique pour assurer la maîtrise du devenir de ce foncier conséquent en cœur d'agglomération dans un contexte de Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Il représente l'opportunité d'implanter des activités non présentes sur le territoire, de valoriser cette porte d'entrée vers le cœur d'agglomération et de compléter le maillage de la chaîne des Parcs.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D6-DE

Au regard de la dimension du site et des problématiques de gestion, sécurisation et de surveillance dans l'attente des premiers aménagements et de l'implantation d'activités, il est proposé de solliciter l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-France, cela afin d'établir une convention entre l'EPF et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour l'acquisition et le portage du site sur la base du projet de reconversion retenu par la CALL.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à engager les discussions avec l'Etablissement public foncier Hauts-de-France en vue d'établir une convention opérationnelle entre l'EPF et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin concernant le site Trefileurope.

Autorise le Président à signer la convention et autres documents afférents à l'acquisition et au portage du site Trefileurope.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D7-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D7-DE

C171122_D7

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Projet de convention type pour le financement des logements ERBM

Par délibération en date du 24 Mars 2022, la CALL a recentré ses aides auprès des bailleurs sociaux dans le cadre de la réhabilitation des logements ERBM sur les priorités suivantes :

- Aide à la restructuration lourde des logements pour adaptation aux besoins liés aux objectifs de peuplement : la restructuration lourde ne se résume pas à l'ouverture d'une cloison entre deux pièces. Cette aide s'adresse aux opérations de restructuration lourde avec changement typologique, ou restructuration substantielle entraînant une véritable redistribution du logement (déplacement d'escalier, création de pièce d'eau à l'étage,...). Cette restructuration doit répondre à une stratégie de diversification et d'amélioration de l'équilibre de peuplement à l'échelle de la cité. Ces opérations bénéficieront d'une aide de 7000€ / logement, (volume de logements concernés estimé à 10% à 15% des logements restant à traiter),

- Aide à la réhabilitation mettant en œuvre des matériaux biosourcés pour soutenir l'innovation : si le volet rénovation thermique est accompagné par les partenaires, la CALL souhaite encourager le recours à des matériaux biosourcés et ainsi favoriser l'innovation, contribuer au développement de filières, de l'emploi, et de savoir-faire locaux. Une aide de 2 500 € / logement (volume de logements concernés estimé entre 5% et 10% des logements restant à traiter),

- Cadre de vie : les opérations ERBM sont également l'opportunité de traiter les façades, les clôtures, les haies et les jardins des logements miniers, ces interventions contribuant à la qualité du cadre de vie et donc à l'image et l'attractivité du quartier, et du territoire. Le traitement des abords et façades donnera lieu) une aide de 2000 €/logement.

Le montant prévisionnel des aides CALL qui seront versées aux bailleurs sociaux via cette nouvelle grille d'accompagnements est estimé à 15 millions d'euros, pour un total de 4100 logements.

Hormis la refonte du barème de primes, le renforcement du partenariat est également visé par la délibération du 24 Mars 2022, avec la mise en place d'une convention cadre avec les bailleurs sociaux qui sera un préalable au versement des aides communautaires. Cette convention définit notamment les modalités de travail partenarial ville/CALL/bailleurs sociaux en détaillant la comitologie afférente (COTECH et COPIL), qui auront pour objet l'examen des projets de requalification des logements, afin de veiller au respect des objectifs partagés.

Ainsi, chaque opération financée devra faire l'objet d'une réflexion partenariale et d'une présentation par le bailleur dans le cadre de ces instances, puis de la signature d'une convention qui détaillera le projet, fixera la nature des interventions, et déclinera en conséquence le volume des primes CALL visées.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D7-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la convention cadre relative au financement de la rénovation des logements au titre de l'ERBM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D8-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D8-DE

C171122_D8

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

ERBM - Transfert de marché de maîtrise d'œuvre du parc Vachala dans le cadre de la convention de mandat Cité 4 à Lens - avenant n°1

La CALL par sa délibération du 28 septembre 2022 accompagne la ville de Lens afin de mettre en œuvre le projet de requalification des espaces publics, voiries et réseaux divers de la Cité 4 dans le cadre de l'Engagement du Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

Cet accompagnement se fait dans le cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » auquel la Ville de Lens a adhéré le 10 mars 2022 et au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique pour la mise en œuvre du projet Cité 4.

Il prend la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage que lui a confié la Ville de Lens, afin que la CALL puisse agir au nom et pour le compte de la Ville concernant le suivi de la conception et la réalisation des nouveaux aménagements de la Cité 4.

La ville de Lens a décidé par délibération en date du 21 juin 2022 la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la création et l'aménagement du Parc Vachala, et de ses abords, localisé au sud-ouest de la Cité 4.

Ce marché avait été lancé afin de pouvoir mobiliser de premiers crédits du fonds spécifique ERBM lancé le 25 avril 2022 pour la rénovation urbaine des cités minières et instauré par l'Etat et la Région Hauts-de-France.

Le marché a été notifié à l'entreprise URBAFOLIA (63 avenue de Canteleu – 59650 Villeneuve d'Ascq) sur un prix forfaitaire provisoire pour un montant de 56 364 € HT avec un taux de rémunération de 5,60%.

Ce marché a été passé pour une durée allant de la date de la notification à la fin du délai de « garantie de parfait achèvement » ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission interviendra lors de la levée de la dernière réserve.

En date du 7 novembre 2022, la première phase de la mission de maîtrise d'œuvre, soit la phase études préliminaires (EP), a été validée par la ville de Lens.

Dans le cadre de son mandat, la CALL assurant un pilotage global de l'opération Cité 4, et notamment des prestataires œuvrant à la mise en œuvre du projet, il est proposé un transfert du marché de maîtrise d'œuvre URBAFOLIA concernant le parc Vachala et ses abords.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D8-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer l'avenant pour le transfert du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation du parc Vachala, entre la ville de Lens et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et toutes les pièces inhérentes à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D9-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D9-DE

C171122_D9

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Crédits complémentaires pour la rénovation des logements miniers : intégration de la cité de Belgique à Grenay et Loos-en-Gohelle

La CALL, par ses délibérations du 27 juin 2017 et du 6 février 2020, a défini une liste de 29 cités minières comme étant le périmètre du programme ERBM sur le territoire, ces périmètres concentrant les problématiques et enjeux en termes de performance et d'habitabilité des logements, d'attractivité du territoire, d'amélioration du cadre de vie des habitants. Ces 29 cités sont subdivisées en 3 triennaux consécutifs, sachant que seules les 10 cités du premier triennal sont validées par le partenariat Etat/Région et éligibles aux financements spécifiques.

La CALL, par ses délibérations du 5 octobre 2018 et du 9 juillet 2020, a traduit concrètement son engagement dans la mise en œuvre de l'ERBM en allouant un budget annuel de 3 millions d'euros par an sur les 10 ans de l'ERBM pour accompagner les opérations de rénovation des cités minières (logements et études urbaines).

Le 24 Mars 2022, la CALL actait son engagement auprès des villes en déployant un dispositif d'accompagnement financier en faveur des actions relevant du volet urbain des projets, permettant un réel retournement d'image du quartier et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Cette délibération visait également l'ajustement du dispositif d'accompagnement financier du volet logement pour l'axer sur les priorités le plus en rapport avec les compétences de la CALL (équilibre de l'habitat/peuplement, attractivité territoriale, économie/innovation).

Début 2022, le partenariat Etat Région annonçait la mise en place d'un fonds ERBM destiné à financer le volet urbain des 10 cités du premier triennal. Au-delà, l'Etat informait la CALL, courant juillet 2022, de la disponibilité de crédits PALULOS qu'il souhaitait mobiliser pour accélérer la rénovation des logements des cités minières, et interrogeait les territoires afin qu'une liste de cités soit priorisée, précisant bien que les crédits étaient limités aux seuls travaux de rénovation thermique des logements et imposaient un démarrage opérationnel en 2023.

Après consultation des communes, une liste de 17 cités a été transmise aux services de l'Etat courant Août, de laquelle est ressorti un choix de priorisation répondant aux critères suivants :

- Que le nombre de logements atteigne une masse critique d'au moins 50 à 70 unités,
- Que le bailleur soit en capacité d'engager les travaux avant fin 2023 (études et diagnostics engagés ou pouvant être lancés incessamment),
- Que les espaces urbains de la cité ne nécessitent pas d'intervention lourde afin que l'opération de réhabilitation seule suffise à en améliorer l'attractivité.

Les cités sélectionnées sont :

- La cité Saint Albert à Liévin (257 logements),
- Les cités 11 de Béthune (282 logements) à Grenay et de Belgique (92 logements) à Grenay et Loos-en-Gohelle,
- La cité d'Anchin (100 logements) à Noyelles-sous-Lens.

A noter que la CALL est le premier EPCI bénéficiaire, avec 45% de l'enveloppe complémentaire dédiée.

Ces logements pourront être financés selon le barème suivant :

- Réhabilitation avec PE à 130kWh/m²	7 500 €
- Bonus si PE à 104kWh/m²	1 500 €
- Bonus pour isolation des combles via matériaux bio-sourcés	1 000 €

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D9-DE

- Bonus pour isolation des parois via matériaux bio-sourcés 3 000 €
- Bonus pour restructuration légère 4 000 €
- Bonus pour restructuration lourde 3 000 €
- Bonus pour innovation décarbonée sur 10% des logements a minima 1 000 €

La cité de Belgique, qui figure parmi les cités retenues, ne fait pas partie des 29 cités sélectionnées par l'EPCI dans le cadre de l'ERBM, et par conséquent, est hors périmètre des logements éligibles aux subventions CALL pour la rénovation des logements.

Or, la lourdeur des opérations fait craindre une difficulté pour le bailleur de mener à bien cette opération ou de réaliser une rénovation du même niveau que pour les autres logements inscrits à l'ERBM sans accompagnement financier optimisé. A noter que cette cité est mitoyenne de la cité 11 de Béthune, elle-même concernée par cette enveloppe complémentaire. Il serait donc souhaitable de préserver la cohérence d'ensemble pour éviter une dépréciation des logements de la cité de Belgique.

Par conséquent, au regard du périmètre retenu par l'Etat, il est proposé d'intégrer les 92 logements de la cité de Belgique au dispositif financier CALL, pour permettre de préserver la cohérence de projet.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'élargissement du périmètre éligible aux primes CALL en faveur de la rénovation des logements miniers ERBM pour intégration de la cité de Belgique.

Autorise le Président à signer la convention avec le bailleur qui encadrera l'accompagnement financier de la CALL.

Précise que les crédits nécessaires seront proposés au vote du budget primitif 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D10-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D10-DE

C171122_D10

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention CALL - ADIL France Rénov : subvention année 2023

Depuis 2008 et dans le cadre de sa politique Habitat, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a créé, via une convention d'objectifs, un Espace Info Énergie. Celui-ci est animé par un conseiller à temps complet relevant de l'association INHARI localisé dans les locaux de la Maison de l'Habitat Durable. Il est à préciser que depuis la loi climat et résilience, les conseillers Espace Info Énergie se dénomment désormais « Mon conseiller France Rénov' ».

Toutefois, depuis septembre 2022, la mission, appelée aujourd'hui France rénov, n'est plus assurée dans des conditions optimales par l'association INHARI. Les difficultés manifestement liées au recrutement et au management du conseiller France rénov par l'association nous imposant un turnover de personnel que la collectivité ne peut se permettre au regard de l'importance du sujet. Depuis début octobre, la mission n'est plus assurée qu'à raison de 2 jours par semaine, ce qui est très insuffisant.

Pour rappel, la CALL est l'un des territoires les plus actifs et demandeurs en matière de conseils liés à la lutte contre la précarité énergétique de la part des particuliers (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et locataires).

Initialement, un ETP était affecté sur cette mission. Cependant, l'observation du bilan des précédents exercices, le nombre d'actes réalisés et le contexte invitent à recalibrer la mission à 1,5 ETP pour permettre de mettre les moyens en adéquation avec la réalité des besoins du territoire. La forte augmentation des prix de l'énergie et le lancement, par les pouvoirs publics, mi-septembre, d'une nouvelle campagne nationale de communication sur ce dispositif génèrent un accroissement de la demande.

En 2021, ont été réalisés plus de :

- 680 conseils simples,
- 810 rendez vous,
- 15 visites à domicile.

Il s'agit donc de l'une des missions les plus importantes proposées au sein de la Maison de l'Habitat Durable, et dont la CALL ne peut se passer.

Dès lors, afin de proposer un service de qualité aux particuliers mais également aux communes (notamment dans le cadre des animations), il est proposé de dénoncer la convention avec l'association INHARI et de confier cette mission à l'ADIL qui est aujourd'hui en capacité de répondre à la demande de la CALL. Il est également proposé de recalibrer l'ingénierie dédiée via un demi ETP en plus pour être en adéquation avec la réalité des besoins.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D10-DE

Il est également proposé de recalibrer l'ingénierie dédiée via un demi ETP en plus (soit 1,5 ETP). Ceci afin de développer la communication locale et répondre à des sollicitations des communes en matière d'animation. Ce renforcement permettrait également d'assurer une continuité du service d'accueil et de premiers conseils (pas d'absence liée aux congés et aux autres activités), et de renforcer les accompagnements (Actes A4 dans le cadre du SARE), ceux-ci intégrant une visite à domicile et la réalisation d'une évaluation énergétique afin de mieux qualifier les projets des ménages.

L'objectif de ce partenariat entre la CALL et l'ADIL consisterait à :

- Proposer un service de proximité au sein de la Maison de l'Habitat Durable de CALL.

Des conseils indépendants, objectifs, neutres et gratuits pour les ménages du territoire.

- Soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers.

Le programme contribue aux missions d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages, y compris par le développement ou le renforcement d'outils permettant de systématiser l'accompagnement des ménages et de communiquer massivement vers les citoyens. Dans ce cadre, des rendez-vous voire même des audits énergétiques (à discrétion et fonction des possibilités) pourront notamment être réalisés pour poser les bons diagnostics avant d'engager les travaux de rénovation des logements.

- Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation

Des actions de sensibilisation, de mobilisation des professionnels et acteurs concernés par la rénovation énergétique des logements sur les territoires peuvent être proposées, afin d'accompagner la montée en compétence des professionnels. Des animations au sein des communes pourront également être mobilisées en fonction des plans de charges.

- Déployer un service de conseil et d'information auprès des collectivités, partenaires institutionnels et associatifs mais aussi pour les petites entreprises tertiaires privées.

Le programme accompagnera également la rénovation des bâtiments du « petit tertiaire privé » (commerces, bureaux, restaurants…), afin que les propriétaires de tels locaux disposent du même guichet d'information et de conseil de proximité, comme l'envisageait le plan de rénovation énergétique des bâtiments adopté en avril 2018.

En résumé, les principaux changements consistent principalement à :

- Changer de prestataire pour la réalisation de cette mission de conseil France rénov (anciennement espace info énergie) en passant de INHARI vers l'ADIL,
- Recalibrer l'ingénierie dédiée en sollicitant un accompagnement de la part de l'association de 1 à 1,5 ETP,
- Proposer davantage de visites à domicile pour la réalisation d'audits énergétique (dit actes A4),
- Revoir la subvention à la hausse en passant de 15 000 € à 27 000 € (justifiée notamment par un accompagnement renforcé et une présence accrue).

La mission pourrait prendre effet au 01.01.2023.

Dans ce cadre une convention annuelle vient préciser les modalités d'organisation nécessaires au bon déroulement de l'action et prévoit le versement d'une subvention à hauteur de 27 000 € au bénéfice de l'association.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D10-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention ADIL pour l'année 2023 et prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Approuve le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 27 000 € à l'ADIL.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 27 000 € sont proposés au vote du budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 2327.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D11-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D11-DE

C171122_D11

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Souchez : Avenant à la convention d'occupation du Domaine Public relative au Centre d'Histoire du Mémorial 14-18 Notre-Dame-de-Lorette - Contrat de gaz

L'Office de Tourisme de Lens-Liévin doit procéder, avant le 30 décembre prochain, à la renégociation de son contrat de fourniture de gaz pour le Centre d'Histoire du Mémorial' 14-18 Notre-Dame-de-Lorette à Souchez.

Les devis des fournisseurs font état d'une augmentation de +320 % du tarif gaz, portant la facture gaz annuelle de 14 000 € à 46 000 € (Le gaz alimente une chaudière et un plancher chauffant sur l'ensemble du Centre d'Histoire).

Etant donné que le Centre d'Histoire est un bâtiment appartenant à la CALL, il est proposé d'intégrer ce site dans le marché de fourniture gaz dont bénéficie la CALL via la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE 62), et de refacturer dans un second temps cette dépense auprès de l'Office de Tourisme de Lens-Liévin.

Cette démarche nécessite la régularisation d'un avenant afin de modifier les modalités de répartitions des charges prévues dans la convention d'occupation en vigueur. La prise en charge du contrat par la CALL permettrait également de baisser le tarif actuel du Centre d'Histoire d'environ 3 500 € grâce au tarif fixe du groupement d'achat d'énergie négocié par la FDE 62. L'ouverture du contrat dans le périmètre CALL serait effective au 1er janvier 2023.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Valide le principe d'une intégration du bâtiment Centre d'Histoire du Mémorial' 14-18 Notre-Dame-de-Lorette à Souchez, au marché de fourniture gaz dont bénéficie la CALL avec refacturation auprès de l'Office de Tourisme de Lens-Liévin.

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer, avec l'Office de Tourisme et du Patrimoine de l'Agglomération de Lens-Liévin, dont le siège est situé 16 place Jean Jaurès à Lens (62300), l'avenant n°3 correspondant, repris en pièce jointe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D12-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D12-DE

C171122_D12

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Chaîne des parcs : Confortement des berges de la Souchez à Loison-sous-Lens

Pour rappel, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du projet global d'aménagement du Parc Souchez Aval (devenu Parc des berges de la Souchez) ainsi que la coordination d'un groupement de commande avec les communes de Courrières, Fouquières-lès-Lens, Harnes, Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens et de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin.

Le Parc Souchez Aval a eu pour objectif de créer sur un linéaire du 10 km et 300 ha intégrant notamment le canal, des espaces humides, des cheminements et franchissements, un terril, des parcs urbains existants, un lagunage, des zones boisées, un grand parc urbain à destination des populations de proximité mais également en vue d'attirer des populations plus éloignées intéressées par la pratique notamment des sports de nature dans un environnement de qualité.

Sur un linéaire de 150 mètres linéaires, les berges du canal de la Souchez, propriété des Voies Navigables de France, se sont effondrées du fait de l'érosion du pied de berges. De ce fait pour éviter tout risque pour les usagers du chemin de halage, la commune de Loison-sous-Lens a dû prendre un arrêté de fermeture du chemin en date 20 mars 2020. Cette situation est très pénalisante pour les visiteurs du parc des berges de la Souchez.

La commune de Loison-sous-Lens et la CALL ont saisi les Voies Navigables de France par courrier du 10 mai 2021, pour attirer l'attention sur l'état des berges sur ces 150 mètres linéaires et solliciter la participation financière de VNF, cette dernière a refusé de prendre en charge intégralement la remise en état des dites berges du fait de l'absence d'utilité commerciale sur ce bras mort.

Par réponse du 16 novembre 2021, VNF a indiqué être favorable à soutenir à titre exceptionnel les travaux correspondant à hauteur de 20% du coût estimatif soit un montant maximal de 20 000 € TTC, alors qu'il avait été sollicité une participation de 50 %.

Le coût prévisionnel des travaux de confortement des 150 mètres linéaires de berges de la Souchez étant estimé à 100 000 € TTC. La commune de Loison-sous-Lens et la CALL se sont entendues pour participer à égal niveau sur le reste à charge.

Il est ainsi proposé que la Communauté d'Agglomération verse un fonds de concours de 40 000 € maximum pour accompagner la commune de Loison-sous-Lens dans la réalisation de travaux de remise en état de 150 mètres linéaires des berges de la Souchez.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D12-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention tripartite correspondante avec les voies navigables de France et la commune de Loison-sous-Lens, et toutes les pièces attenantes à ce dossier,

Approuve le versement d'un fonds de concours d'un maximum de 40 000 € au profit de la commune de Loison-sous-Lens.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 40 000 € seront proposés au vote du BP 2023 selon l'imputation suivante : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11504.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D13-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D13-DE

C171122_D13

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Contrat de prise en charge des DEEE avec Ecosystem

Depuis 2008, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin contractualise avec OCAD3E, éco-organisme, qui se charge de la reprise des Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) ménagers et qui coordonne les relations avec l'éco-organisme opérationnel sur notre territoire, ecosystem.

Depuis le 1er juillet 2022, l'organisation des relations contractuelles et financières entre les collectivités, l'organisme coordonnateur, OCAD3E et l'éco-organisme Ecosystem, est modifiée.

Ainsi, le contrat entre la CALL et OCAD3E est résilié et la CALL doit désormais signer un contrat directement avec les Eco-organismes agréés (ecosystem et ecologic).

Cette modification organisationnelle entraîne :
- un changement des signataires,
- un changement du payeur des soutiens.

Pour l'année 2021, 944 tonnes de D3E ont été collectées sur les déchèteries communautaires et la collectivité a perçu un soutien financier de 77 940 €.

Il est donc proposé de signer, le nouveau contrat relatif à la prise en charge des D3E avec l'éco-organisme ecosystem en charge du déploiement sur notre territoire. Ce contrat est rétroactif à compter du 1er juillet 2022 et sera exécutoire jusqu'au 31 décembre 2027.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer le contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec l'éco-organisme ecosystem, sis 34-40 rue Henri Regnault, 92068 Paris La Défense.

Précise que les recettes seront perçues sur : Budget Principal /Fonctionnement/Ligne de crédit 11312.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D14-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D14-DE

C171122_D14

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Convention d'enlèvement de DEEE Pro sur les déchèteries avec l'éco-organisme Ecosystem

Bien qu'interdits, les déchèteries communautaires réceptionnent parfois des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques de type professionnels (congélateur professionnel, vitrine frigorifique) (DEEE Pro). Ces équipements ne sont pas pris en compte dans la convention de prise en charge des D3E ménagers.

Afin de bénéficier, d'une solution de collecte pour ces DEEE Pro, il est proposé de conventionner avec l'éco-organisme Ecosystem , qui se charge de l'enlèvement et du traitement de ces équipements sans frais pour la CALL.

Cette convention sera exécutoire à compter de sa signature et de la transmission au contrôle de légalité, pour une période indéterminée.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention d'enlèvement de certains déchets collectés séparément par un Détenteur avec l'éco-organisme Ecosystem, sis 34-40 rue Henri Regnault, 92068 Paris La Défense.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D15-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D15-DE

C171122_D15

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Programme « eau solidaire » - Budget alloué au dispositif
Clé de répartition du dispositif de la dotation 2022 à l'ensemble des 36 communes
Continuité du service en 2023

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation du service public de distribution d'eau potable, entrée en application le 1er janvier 2013, les élus de la CALL ont décidé de lancer le programme « Eau solidaire ». Un pourcentage des produits de vente d'eau est fourni sous la forme de « chèques eau » aux abonnés en difficultés. Ce pourcentage est de 0,5761 % en 2022.

Un acompte de 80% du programme 2021 au 1er janvier 2022 a permis d'assurer une continuité du dispositif et ainsi permettre aux CCAS de chaque commune de poursuivre les aides.

A la demande de certains CCAS de mutualiser les chèques non consommés, il est proposé de ne permettre une gestion continue des chèques que sur deux années glissantes, c'est-à-dire de ne pouvoir reporter l'année suivante plus de chèques que la dotation de l'année en cours. L'excédent écrêté compléterait le budget de l'année avant répartition.

Par conséquent, 17 160 € viennent s'ajouter au budget consacré au dispositif, soit 102 250 €, le portant à 119 410 €.

La clé de répartition de la dotation est définie par la CALL. Un tableau récapitulatif de la répartition par commune est annexé à la présente délibération. La clé de répartition appliquée les années précédentes ayant donné satisfaction, les mêmes ratios par commune ont été appliqués.

Au 1er janvier 2023, les communes bénéficieront du report des chèques 2022 non consommés et d'un acompte de 80 %, soit 81 800 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Acte le montant de 102 250 € consacré au programme 2022,

Décide d'abonder ce budget de 17 160 € de chèques 2020 non consommés au 01/01/2022,

Fixe la clé de répartition de la dotation pour 2022, soit 119 410€, pour les 36 communes,

Fixe l'acompte de 2023 à 80 % du budget 2022, soit 81 800 €,

N'autorise le report des chèques non utilisés que sur 2 années glissantes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D16-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D16-DE

C171122_D16

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Service Public d'Assainissement Collectif
Convention pour l'Admission des effluents de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (Communes de Vermelles et Noyelles-les-Vermelles) dans les installations d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Par délibération en date du 17 décembre 2020, le Conseil Communautaire a délégué l'exploitation du service d'assainissement collectif sous la forme d'un contrat de concession de service à la société CALLEA, société dédiée de l'entreprise Véolia eau - CGE. Le contrat prévoit le transport et le traitement des eaux provenant des communes de Vermelles et Noyelles-les-Vermelles situées hors du territoire de la CALL et appartenant au système d'assainissement de Mazingarbe.

Les modalités techniques, administratives et financières pour le traitement des volumes rejetés en provenance de Vermelles et Noyelles-les-Vermelles sont précisées dans le projet de convention tripartite en annexe soumis à la validation de l'Assemblée Délibérante.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer, avec la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et CALLEA, la convention définissant les modalités techniques, juridiques et financières du raccordement des communes de Vermelles et Noyelles-les-Vermelles dans les installations d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Les recettes seront affectées sur les imputations suivantes : Budget Assainissement/ Fonctionnement/ Lignes de crédit 6787.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D17-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **60 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 60
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique RÉAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 21
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D17-DE

C171122_D17

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Compétence GEMAPI :
Les contours de l'exercice

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) est compétente en matière de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Les élus de la CALL ont souhaité aller plus loin en se dotant de la compétence ruissellement agricole - érosion des sols (par délibération du Conseil Communautaire en date du 22 mai 2018) puis de modifier les statuts afin de prendre la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines (par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2018).

Des études ont été menées afin d'établir un programme d'actions global à l'échelle de chaque bassin versant (carte en annexe).

- Le bassin versant de la Souchez amont (jusqu'à l'entrée du canal de la Souchez) : les phénomènes d'inondation qui ont touché ce bassin versant ont nécessité la réalisation d'études depuis 2016 et l'établissement du plan d'action. La mise en œuvre de celui-ci a débuté en 2022 et doit être amplifiée,
- Le bassin versant du Flot de Wingles (sur le territoire de la CALL) : la non-conformité réglementaire du système d'assainissement de Wingles a nécessité l'établissement et la mise en œuvre d'un plan d'action pour préserver le milieu naturel. Celui-ci doit être compléter par les actions sur le Flot de Wingles et sur le volet érosion,
- Le bassin versant du Surgeon et de la Fontaine de Bray (limité au territoire de la CALL) : des phénomènes d'inondations ont touché ce bassin versant. Des études sont en cours pour finaliser l'établissement d'un plan d'action global du bassin versant hydraulique.

Un budget a été voté en 2022 pour un montant global de 1,7 M € TTC sur le budget principal. L'équipe en charge de la mise en œuvre opérationnelle est constituée de 4 agents : deux agents de rivière, un technicien et un ingénieur. Le mode de gestion proposé est le suivant :

- Une régie : composée actuellement de deux agents de rivière et d'un technicien ayant pour mission la gestion courante et le rattrapage d'entretien de la Souchez, la gestion des bassins hydrauliques structurant existant ,

- L'externalisation avec la mise en place de marché et d'accord cadre pour :
  - La réalisation des ouvrages d'hydraulique douce,
  - Les études et la réalisation d'ouvrages d'hydraulique structurant,
  - La réalisation des travaux de restauration des cours d'eau,
  - La gestion des ouvrages d'hydraulique douce et structurant, des lagunes et le rattrapage d'entretien sur les cours d'eau.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D17-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les limites de l'exercice de la compétence GEMAPI suivant les moyens actuels et à travers les enjeux et limites géographiques suivantes :

- Les enjeux prioritaires sont :
  - La protection des personnes et des biens contre les inondations,
  - La préservation du milieu naturel,
  - La préservation de la ressource en eau.

- Les limites géographiques :
  - Le Bassin Versant de la Souchez amont jusqu'à l'entrée du canal de La Souchez,
  - Le Bassin Versant du Flot de Wingles, limité au territoire de la CALL,
  - Le Bassin Versant du Surgeon et de la Fontaine de Bray, limité au territoire de la CALL,
  - Les lagunes de Acheville, de Servins et de Villers-au-Bois.

- Les limites d'intervention sur la Souchez
  - Le lit mineur jusqu'en haut des berges hors jardins clos et cours fermés,
  - La CALL est autorisée, par arrêté Préfectoral portant Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement délivré le 30 novembre 2020, à intervenir sur tout le linéaire du cours d'eau en rattrapage d'entretien et en restauration. Cette autorisation ne remet pas en cause les droits et les devoirs des propriétaires riverains, tenus à un entretien régulier du cours d'eau. Pour une cohérence hydrologique et écologique, la CALL se réserve le droit d'intervenir pour rétablir en urgence la continuité hydraulique du cours d'eau et sur les tronçons où des enjeux prioritaires auront été définis.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D18-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **60 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 60
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique RÉAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 21
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D18-DE

C171122_D18

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Déploiement du dispositif "Pass Numériques"
Avenant n°2 à la convention du cofinancement par l'Etat

Le Président rappelle à l'assemblée communautaire que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a été lauréate en 2019 de l'appel à projets lié au « plan national pour un numérique inclusif » mené par le Secrétariat d'Etat au Numérique, qui a permis le financement par l'État (à hauteur de 65 %) d'un programme d'un montant global de 482 900 €, pour l'acquisition de « pass numériques ». L'Europe, à travers le Feder-ITI, a également contribué au financement à hauteur de 21 %.

La délibération du Conseil Communautaire en date du 4 octobre 2019 a autorisé la signature de la convention de cofinancement avec l'État, reprenant notamment des modalités de déploiement sur deux années, soit avant le 31 décembre 2021.

Assez vite et malgré la crise sanitaire, 60 prescripteurs ont été formés dans les 36 communes pour procéder à l'identification des bénéficiaires, et pour chacun d'entre eux la constitution d'un parcours de formation au numérique. A cet effet, près de 30 lieux de médiation ont reçu la labellisation « APTIC » pour dispenser les formations sur le territoire de la CALL.

Pour autant, cette crise a occasionné très rapidement la fermeture de ces lieux, ayant pour conséquence l'arrêt de la prescription des pass. Ainsi, une prolongation d'une année de la convention avec l'État a été approuvée par délibération C161221_D8 du conseil communautaire du 16 décembre 2021, portant l'engagement de la CALL de déployer les pass numériques avant le 31 décembre 2022.

La reprise des activités n'a pas suffi pour écouler l'ensemble des pass, les communes s'attachant à les délivrer aux bénéficiaires que si leur utilisation dans les lieux de médiation avait une probabilité forte d'aboutir. Pourtant, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin apparaît sur le tableau de bord national comme l'une des intercommunalités les plus actives, tant dans les pass distribués que dans les pass scannés (formations dispensées).

Un second avenant de prolongation de durée de deux années supplémentaires a donc été sollicité auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), pour porter l'obligation de déployer les pass avant le 31 décembre 2024.

De même, l'évaluation collective prévue à l'issue de la phase 1 (reportée déjà en mars 2022) sera reportée d'un an, au printemps 2023.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D18-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de cofinancement du dispositif avec l'État.

Indique que le solde du déploiement des pass aux communes en phase 2 fera l'objet d'une délibération en 2023 au regard d'une évaluation de la phase 1.

Précise que les crédits nécessaires à la phase 2, inscrits initialement en 2021, seront réinscrits en 2023, par imputation au Budget Général (01) en section de Fonctionnement, ligne de crédit 11176.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D19-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **60 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 60
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique RÉAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 21
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D19-DE

C171122_D19

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Harnes : avenant n°2 à la convention de mandat confiée par la Ville de Harnes à la CALL pour la construction d'un centre aquatique

Par délibération du 23 septembre 2021, le Conseil Communautaire a validé l'accompagnement par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin auprès de la ville de Harnes pour la réalisation du centre aquatique, Celui-ci se fait au travers d'un mandat dans le cadre de l'élargissement du périmètre du service commun.

Par délibération du 12 mai 2022, l'avenant 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage donnée par la Ville de Harnes à la Communauté d'agglomération de Lens Liévin pour la réalisation de ce centre aquatique de Harnes a été signé.

La Communauté d' Agglomération de Lens Liévin (CALL) est engagée depuis deux ans dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public. C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la Communauté d' Agglomération de Lens Liévin (CALL) a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes» afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Les missions du service commun de la transition durable et d'aide aux communes proposent 2 accompagnements distincts et spécifiques :

- Assistance et ingénierie pour la Transition durable et d'aide aux communes,
- Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique à réalisation d'un projet.

Par délibération n°2022-37 du 3 mars 2022, la Ville de HARNES a adhéré au service commun de la transition durable et d'aide aux communes pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la convention Cadre.

Le projet de construction du Centre Aquatique de HARNES s'inscrit dans la convention cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » signée entre la Ville de Harnes et la CALL le 3 mars 2022 et a pour objet, conformément aux dispositions du Titre II – Maîtrise d'Ouvrage du Livre IV, de la IIème Partie du Code de la commande publique, de confier au mandataire, qui l'accepte, le soin de réaliser cette opération au nom et pour le compte du maître de l'ouvrage. Cet accompagnement se fait au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique.

Conformément aux dispositions de l'article 4-B de la convention cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » du 24 mars 2022, la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement au projet de réalisation du centre aquatique de Harnes est de 78 000 € HT soit 15 600 € HT/an étendue sur la durée de la mission à savoir 5 ans.

Une fois réalisé l'équipement sera géré par la ville.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D19-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la signature de l'avenant n°2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage donnée par la Ville de Harnes à la Communauté d'agglomération ci-annexée au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire.

Fixe le montant de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun de la mission à 78 000 € HT soit un versement de 15 600 € HT/an étendue sur la durée de la mission à savoir 5 ans.

Précise que la recette sera versée au budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11883.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D20-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **60 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 60
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique RÉAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 21
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D20-DE

C171122_D20

RESSOURCES ET MOYENS

****

Aix-Noulette : Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un centre technique municipal et autorisation de signatures de marchés

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et d'accompagnement de projets communaux.

C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la Communauté d' Agglomération de Lens Liévin (CALL) a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes » afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Les missions du service commun de la transition durable et d'aides aux communes proposent 2 accompagnements distincts et spécifiques :

- Assistance et ingénierie pour la Transition durable et d'aide aux communes,
- Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique à réalisation d'un projet.

Par délibération n°2022-7 du 4 mars 2022, la commune d'Aix-Noulette a adhéré au service commun de la transition durable et d'aides aux commune pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la convention Cadre.

Cet accompagnement de la CALL prendra la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage que souhaite lui confier la commune d'Aix-Noulette, afin que la CALL puisse agir au nom et pour le compte de la Ville concernant le suivi de la conception et la réalisation de ce nouvel équipement.

Le futur équipement sera implanté au cœur la zone d'activités des Jardins de l'Artois, boulevard de Rouen à Aix Noulette, sur une parcelle d'une superficie au sol d'environ 2 980 m²; il permettrait d'accueillir des bureaux, des ateliers, des zones de stockages intérieures et extérieures.

Le coût global de cette opération est estimé à 1 460 770 € HT (valeur octobre 2022) dont 1 031 717,00 € HT pour les travaux.

La durée prévisionnelle du mandat sera de 28 mois, à compter de sa date de notification. Cette durée comprend les délais d'études, d'obtention des autorisations administratives, de réalisation des ouvrages jusqu'à leur réception.

Cet accompagnement se fera dans le cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » auquel la commune d'Aix-Noulette a adhéré le 8 mars 2022 et au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique.

Conformément aux dispositions de l'article 4-B de la convention cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » du 24 mars 2022, la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement au projet de construction du Centre Technique Municipal de Aix-Noulette est de 22 698 € HT soit 7 566 € HT/an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D20-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage donnée par la Ville de Aix-Noulette à la Communauté d'agglomération ci-annexée au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire.

Fixe le montant de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun de la mission à 22 698 € HT soit un versement de 7 566 € HT/an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans

Autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que l'ensemble des marchés, dont marchés de travaux,afférents au mandat de maîtrise d'ouvrage donné par la Ville d'Aix-Noulette à la Communauté d'agglomération.

Précise que la recette sera versée au budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11883.

Dit que les crédits pluriannuels nécessaires seront proposés au vote du Budget Primitif 2023 du budget Principal sur le programme T-MANDAT, chapitres 458130 (dépenses) et 458230 (recettes).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D21-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **60 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 60
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique RÉAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 21
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D21-DE

C171122_D21

RESSOURCES ET MOYENS

****

Loos-en-Gohelle : Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation thermique de la salle Caullet et autorisation de signatures des marchés

La Communauté d' Agglomération de Lens Liévin (CALL) s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et d'accompagnement de projet communaux.

C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la Communauté d' Agglomération de Lens Liévin (CALL) a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes » afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Les missions du service commun de la transition durable et d'aides aux communes proposent 2 accompagnements distincts et spécifiques :

- Assistance et ingénierie pour la Transition durable et d'aide aux communes
- Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique à réalisation d'un projet

Par délibération du 20 avril 2022, la commune de Loos en Gohelle a adhéré au service commun de la transition durable et d'aides aux commune pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la convention Cadre.

Dans le cadre de sa stratégie TEPOS (Territoire à Energie Positive), la commune de Loos-en-Gohelle a identifié plusieurs axes d'actions dont la réhabilitation de son patrimoine et l'équipement des toitures communales de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité solaire.

C'est pourquoi la commune souhaite poursuivre la rénovation thermique de son patrimoine bâti et mettre l'accent sur l'isolation des toitures de ses bâtiments qui sont vieillissantes et pour lesquelles la commune doit faire face à des infiltrations d'eau récurrentes comme la salle Caullet.

La salle Caullet est en effet située au cœur du quartier Ouest, quartier prioritaire de la politique de la ville et à l'interface immédiate du futur écoquartier. La rénovation énergétique de cette salle doit être menée selon une réflexion globale, au-delà de la simple rénovation de la toiture vétuste et ainsi permettre un meilleur confort d'utilisation et répondre à un usage toujours croissant (isolation thermique, traitement acoustique, chauffage, ...).

Cet accompagnement de la CALL prendra la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage que souhaite lui confier la commune de Loos en Gohelle, afin que la CALL puisse agir au nom et pour le compte de la Ville concernant le suivi de la conception et la réalisation du projet pour cet équipement.

Le coût global de cette opération est estimé à 652 500 € HT (valeur octobre 2022) dont 450 000 € HT pour les travaux.

La durée prévisionnelle du mandat sera de 36 mois, à compter de sa date de notification. Cette durée comprend les délais d'études, d'obtention des autorisations administratives, de réalisation des ouvrages jusqu'à leur réception.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D21-DE

Cet accompagnement se fera dans le cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » auquel la commune de Loos en Gohelle a adhéré le 20 avril 2022 et au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique.

Conformément aux dispositions de l'article 4-B de la convention cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » du 5 mai 2022, la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement de ce projet de rénovation thermique de la salle polyvalente de Loos en Gohelle est de 10 800 € HT soit 3 600 € HT/an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans

Une fois réalisé l'équipement sera géré par la ville.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage donnée par la commune de Loos en Gohelle à la Communauté d'agglomération ci-annexée au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire.

Fixe le montant de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun de la mission à 10 800 € soit un versement de 3 600 € /an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans

Autoriser le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que l'ensemble des marchés, dont les marchés de travaux afférents au mandat de maîtrise d'ouvrage donné par la commune de Loos en Gohelle à la Communauté d'agglomération.

Précise que les crédits pluriannuels nécessaires seront proposés au vote du Budget Primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Programme T-MANDAT sur les chapitres 458131 (dépenses) et 458231 (recettes).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D22-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **60 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 60
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique RÉAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 21
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D22-DE

C171122_D22

RESSOURCES ET MOYENS

****

Servins : Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un restaurant scolaire et autorisation de signatures de marchés

La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et d'accompagnement de projets communaux.

C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la Communauté d' Agglomération de Lens Liévin (CALL) a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes» afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Les missions du service commun de la transition durable et d'aides aux communes proposent 2 accompagnements distincts et spécifiques :

- Assistance et ingénierie pour la Transition durable et d'aide aux communes,
- Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique à réalisation d'un projet.

Par délibération du 24 juin 2022, la commune de Servins a adhéré au service commun de la transition durable et d'aides aux communes pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la convention Cadre.

Cet accompagnement de la CALL prendra la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage que souhaite lui confier la Commune de Servins, afin que la CALL puisse agir au nom et pour le compte de la Ville concernant le suivi de la conception et la réalisation de ce nouvel équipement.

Le futur équipement sera implanté au cœur de la commune à proximité de son groupe scolaire, Rue Paul Tételin à Servins, sur les parcelles communales AB95 & AB96 d'une superficie au sol d'environ 5632 m². Le coût global de cette opération est estimé à 828 121 € HT (valeur octobre 2022) dont 684 397 € HT pour les travaux.

La durée prévisionnelle du mandat sera de 33 mois, à compter de sa date de notification. Cette durée comprend les délais d'études, d'obtention des autorisations administratives, de réalisation des ouvrages jusqu'à leur réception.

Cet accompagnement se fera dans le cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » auquel la Commune de Servins a adhéré le 13 septembre 2022 et au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique.

Conformément aux dispositions de l'article 4-B de la convention cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » du 13 septembre 2022, la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement au projet de construction du restaurant scolaire de Servins est de 15 057 € soit 5 019 € /an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D22-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et ses éventuels avenants donnée par la commune de Servins à la Communauté d'agglomération ci-annexée au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire.

Fixe le montant de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun de la mission à 15 057 € soit un versement de 5 019 € /an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans

Autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que l'ensemble des marchés, dont les marchés de travaux, afférents au mandat de maîtrise d'ouvrage donné par la commune de Servins à la Communauté d'agglomération.

Précise que les crédits pluriannuels nécessaires seront proposés au vote du Budget Primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Programme T-MANDAT sur les chapitres 458132 (dépenses) et 458232 (recettes).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D23-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D23-DE

C171122_D23

RESSOURCES ET MOYENS

****

Rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Conformément aux dispositions relatives à la démocratisation et à la transparence des relations entre les établissements publics de coopération intercommunale et leurs communes membres introduites par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, dite loi Chevènement, il appartient aux Présidents des Communautés d'agglomération d'établir un rapport retraçant l'activité des services communautaires accompagné du compte administratif puis de le transmettre au maire de chaque commune.

L'objet de la délibération vise à prendre acte du rapport d'activité des services communautaires au titre de l'année 2021 et ainsi satisfaire aux obligations de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil,

Prend acte du rapport d'activité 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D24-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D24-DE

C171122_D24

RESSOURCES ET MOYENS

****

UFR Artois - Faculté des Sports et de l'Education Physique : désignation de représentants

Par courrier en date du 12 octobre 2022, Le Directeur de la Faculté des Sports et de l'Education Physique de Liévin, composante de l'Université d'Artois, informe l'Assemblée d'un renouvellement total des membres du Conseil d'UFR des Sports et de l'Education Physique en novembre 2022.

Conformément aux dispositions du Code de l'Education, articles L713-9, articles D719-41 et suivants, les statuts de l'UFR prévoient la nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. La durée du mandat est portée à 4 ans.

Aussi la réglementation en vigueur impose le respect, au sein des personnalités extérieures, de la parité hommes/femmes. Ce respect s'apprécie sur l'ensemble des personnalités extérieures siégeant au sein d'un même conseil.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne M. Joachim GUFFROY représentant titulaire et M. Julien VOULIOT représentant suppléant pour siéger au sein du Conseil UFR des Sports et de l'Education Physique.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D25-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D25-DE

C171122_D25

RESSOURCES ET MOYENS

****

UFR Artois - Faculté des Sciences :
désignation de représentants

Par courrier en date du 27 octobre 2022, le Directeur de la Faculté des Sciences de Lens, composante de l'Université d'Artois, informe l'Assemblée d'un renouvellement total des membres du Conseil d'UFR des Sciences en novembre 2022.

Conformément aux dispositions du Code de l'Education, articles L713-9, articles D719-41 et suivants, les statuts de l'UFR prévoient la nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. La durée du mandat est portée à 4 ans.

Aussi la réglementation en vigueur impose le respect, au sein des personnalités extérieures, de la parité hommes/femmes. Ce respect s'apprécie sur l'ensemble des personnalités extérieures siégeant au sein d'un même conseil.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne M. Joachim GUFFROY représentant titulaire et M. Julien VOULIOT représentant suppléant pour siéger au sein du Conseil UFR des Sciences.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D26-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D26-DE

C171122_D26

RESSOURCES ET MOYENS

****

Office de Tourisme et du Patrimoine :
Modification de la représentation de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Le Président informe l'Assemblée que par délibérations en date des 9 juillet 2020, 10 novembre 2021 et 28 septembre 2022, le Conseil Communautaire a désigné ses représentants au sein de l'Office de Tourisme et du Patrimoine. Il y a lieu de modifier sa représentation.

Mme Hélène CORRE ayant été nommée déléguée titulaire, son poste en tant que suppléante reste à pourvoir.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne M. Tony MOULIN délégué suppléant au sein de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (en lieu et place de Mme Hélène CORRE, déléguée suppléante).

La composition de la structure est ainsi modifiée :

Structure	Nombre	Titulaires	Suppléants
Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	**12 titulaires 12 suppléants**	- M. Philippe DUQUESNOY	*- M. Christian SPRIMONT*
		- M. Nicolas FRANCKE	*- Mme Catherine DAMBRINE*
		- Mme Hélène CORRE	*- Mme Carine BANAS*
		- Mme Christine STIEVENARD	*- Mme Corine TATE*
		- Mme Martine GERMA	*- M. Christophe CIURYS*
		- Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH	*- M. Tony MOULIN*
		- Mme Perrine CIOFFI	*- Mme Virginie COLLART*
		- Mme Ludivine HENNEAU PLOUVIER	*- M. Steven VANDEVOORDE*
		- Mme Nathalie MEGUEULLE MANIER	*- M. Laurent DUCAMP*
		- Mme Martine DEMEYERE	*- M. Christian CHAMPIRE*
		- M. Yvon LEJEUNE	*- Mme Bernadette DOUTREMEPUICH*
		- M. Eric SEVIN	*- Mme Virginie MARTEL*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D27-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D27-DE

C171122_D27

RESSOURCES ET MOYENS

****

Actualisation de postes pour les Directions des services communautaires

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4 et L332-14,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 14 juin 2022,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL - 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

La refonte de l'organigramme ainsi que le redéploiement des services et des équipes en place n'avaient pas permis jusqu'à présent l'actualisation de certains postes identifiés au sein des directions, dans leur périmètre actuel. C'est pourquoi, à la faveur de fins de contrats, mutations ou mobilités, il est proposé d'actualiser divers postes.

Direction – Direction développement économique, emploi et attractivité - Service Attractivité et Implantation des Entreprises : poste de chargé de mission immobilier d'entreprises

Suite à une réorganisation des missions afférentes au poste et une montée en compétences du profil, il apparaît nécessaire d'actualiser la fiche de poste.

Ce poste permanent à temps complet est ouvert sur le grade d'attaché territorial (Groupe de fonction A5).

Relevant du Chef de service Attractivité et Implantation des Entreprises, le chargé de mission « immobilier d'entreprises » assure les missions de commercialisation de l'immobilier d'entreprises CALL hors pépinières et accompagne les entreprises dans leur recherche de locaux. Il participe et apporte son expertise au projet de réaménagement des zones d'activité et propriétés immobilières de la CALL. Il promeut auprès des prescripteurs (agents immobiliers notamment), participe à la commercialisation de l'offre tertiaire du territoire et rédige les baux commerciaux. Il contribue à la mise en œuvre de la politique communautaire en faveur des commerces (instruction des dossiers d'aides…).

Le profil de poste est joint en annexe.

Direction Générale des services- Direction des Affaires Juridiques - Service Accompagnement juridique des Assemblées : poste de gestionnaire des assemblées

Suite à une réorganisation des missions afférentes au poste et une montée en compétences du profil, il apparaît nécessaire d'actualiser la fiche de poste.

Ce poste permanent à temps complet est ouvert sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs et grade de Rédacteur Territorial.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D27-DE

Sous l'autorité du chef de service, le gestionnaire des assemblées, assure le bon déroulement et le suivi des instances communautaires sur le plan administratif, technique, logistique et numérique.

Profil de poste joint en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'actualiser les postes ci dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D28-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D28-DE

C171122_D28

RESSOURCES ET MOYENS

****

Recrutement d'un instructeur droit des sols

Le Président informe l'Assemblée,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4 et L332-14,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL - 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

Suite à la délibération établie le 1er juin 2015 concernant l'instruction des actes d'urbanisme dans le cadre du schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, il avait été évoqué la création d'un service mutualisé.

Il est rappelé que le service commun de l'Administration Droit des Sols est chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le maire de sa décision.

Ainsi, le maire est pleinement responsable, dès la transmission des dossiers au service instructeur, et, il est seul signataire de la décision finale, la création du service commun de l'Administration Droit des Sols et la signature de la convention de mise à disposition n'ayant ni pour objet ni pour effet, de modifier les règles de compétence et de responsabilité fixées par le Code de l'Urbanisme. Les actes et décisions instruits par le service Administration Droit des Sols demeurent délivrés par le maire au nom de la commune.

Ce recrutement permettra d'améliorer le service rendu auprès des collectivités mais également de réduire le délai de réponse des dossiers. L'accroissement des demandes d'autorisations pourra être ainsi pallié. Enfin, les agents du service mutualisé Administration Droit des Sols pourront accompagner les collectivités signataires de la convention cadre en leurs apportant conseils juridiques et assistance technique.

L'instructeur des autorisations du droit des sols relèvera de la responsable du service Droit des sols et en lien direct avec les maires signataires de la convention-cadre au sein du service mutualisé ADS, l'instructeur du droit des sols sera chargé de veiller au bon fonctionnement du service en travaillant sur les volets : instruction / conseil aux collectivités

Des connaissances du fonctionnement des collectivité publiques, en droit de l'urbanisme et des notions en droits connexes (droit construction, droit civil droit environnement et droit administratif général,) terminologie des bâtiments/voirie/réseaux divers/cadastre, ainsi que savoir lire et analyser des documents graphiques et différents types de plans seront des capacités requises pour ce poste.

Les candidats devront également démontrer des capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse, être autonome et respecter les procédures et des délais réglementaires.

Profil de poste joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D28-DE

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un agent titulaire ou contractuel recruté sur la filière B ou C, administrative ou technique, sa rémunération sera calculée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs, rédacteurs ou techniciens territoriaux.

En cas de recrutement d'un agent contractuel, le candidat devra justifier des compétences et expériences requises dans la fiche de poste.

Vu le tableau des effectifs,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote
Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Louis MOMPEU

Décide de créer l'emploi d'instructeur droit des sols ci -dessus dans les conditions énoncées ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D29-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D29-DE

C171122_D29

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste permanent à temps complet de chargé des demandes de subventions pour la Direction Développement Economique Attractivité et Emploi

Le Président informe l'Assemblée,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4 et L332-14,

A travers son projet de territoire, qui se fonde sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. La dynamique de transformation est aujourd'hui bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformations urbaines…

Au sein de la Direction « Développement Economique Attractivité et Emploi » (Pôle Développement), le service « Ingénierie et Accompagnement » contribue à la réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement, en optimisant la recherche et la mobilisation de subventions en direction des opérations portées par l'Agglomération et ses communes membres.

Face à la multiplication des dispositifs et leur complexité, la CALL a décidé de renforcer ce service en créant un poste de « chargé de gestion des demandes de subventions ».

Il est ainsi proposé de créer un poste permanent à temps complet de chargé des demandes de subventions.

Sous l'autorité de la Cheffe de service, le gestionnaire de subventions devra optimiser la mobilisation des financements extérieurs au bénéfice du territoire, pour accompagner sa transition durable et en cohérence avec les orientations du projet communautaire. Profil de poste joint en annexe.

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par des agents fonctionnaires ou contractuels. Les agents seront rémunérés sur la grille indiciaire du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, ou cadres d'emplois des adjoints administratifs auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer un poste permanent à temps complet de chargé des demandes de subvention dans les conditions ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D30-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D30-DE

C171122_D30

RESSOURCES ET MOYENS

****

Mise à disposition de véhicules aux agents territoriaux

Le Président informe l'Assemblée que l'article 34 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et l'article L5211-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que l'organe délibérant d'un EPCI fixe désormais chaque année les conditions de mise à disposition d'un véhicule à ses membres ou à ses agents lorsque l'exercice de leurs fonctions le justifie.

Considérant d'une part la nécessité absolue d'utiliser un véhicule de façon permanente au regard de l'importance des missions de certains personnels de Direction, d'autre part, de la nécessité de disposer d'un véhicule en raison des contraintes de déplacements fréquents liés aux postes de certains fonctionnaires, responsables de services et enfin au regard de la nécessité pour les autres agents de se déplacer de façon occasionnelle en fonction des missions confiées.

Dans ce contexte, les obligations de la Directrice Générale des Services, du Directeur Général des Services Techniques et du Directeur de Cabinet justifient l'octroi d'un véhicule de fonction. Certains responsables de service dès lors qu'ils seront amenés à se déplacer plusieurs fois par semaine dans le cadre de leurs missions peuvent se voir attribuer un véhicule de service dont l'utilisation est régie par convention et les autres catégories d'agents pourront disposer occasionnellement et sur présentation d'un ordre de mission d'un véhicule de service dont l'usage sera régi par une charte d'utilisation.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer, pour une nouvelle durée d'un an :

- un véhicule de fonction à la Directrice Générale des Services, au Directeur Général des Services Techniques et au Directeur de Cabinet,
- un véhicule de service aux Directeurs et Chefs de services dont les missions s'accompagnent de contraintes de déplacements fréquents,
- la mise à disposition à la demande en fonction des besoins et sur autorisation par ordre de mission d'un véhicule de service aux autres catégories de personnel.

Décide d'autoriser le Président de la Communauté d'agglomération à arrêter la liste des bénéficiaires et à passer avec eux les conventions individuelles d'utilisation du véhicule.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D31-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D31-DE

C171122_D31

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - Habitat Hauts-de-France - Réhabilitation lourde de 94 logements Chemin de la 2ème Voie et Rue Birez à Harnes

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Hauts-de-France ESH prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relative au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**139451** en annexe signé entre **Habitats-de-France ESH** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote
Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Louis MOMPEU

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **six millions deux-cent-vingt mille sept-cent-un euros (6 304 701,00 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 139451** constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D31-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D32-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D32-DE

C171122_D32

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - Maisons & Cités -
Construction de 30 logements neufs Cité du 9 (Ilot Parmentier) rues Montesquieu et Bruyère à Lens

Considérant le contrat de prêt d'un montant de 3 444 147 € (trois millions quatre-cent-quarante-quatre mille cent-quarante-sept euros), joint en annexe, émis par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord de France (ci-après « le Prêteur ») et acceptée par MAISONS & CITES SA d'HLM (ci-après « l'Emprunteur »), pour les besoins de financement d'un programme immobilier de location-accession de 30 logements neufs situé Cité du 9, rues Montesquieu et Bruyère à Lens, pour laquelle la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (ci-après « la Caution ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente Garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités SA d'HLM prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt Social de Location-Accession N°**10002371181** annexé à la présente délibération et proposé à la signature entre MAISONS & CITES SA d'HLM, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

La présente Garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote
Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Louis MOMPEU

Article 1 : Accord du Garant

La Caution accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'Emprunteur et le Prêteur (ci-après « le Prêt »).

L'offre de Prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D32-DE

Article 2 : Déclaration du Garant

La Caution déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 3 : Mise en garde

La Caution reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

Article 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Prêteur à la Caution au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

La Caution devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Prêteur ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, la Caution s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

Article 5 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de douze mois.

Article 6 : Publication de la Garantie

La Caution s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.5211-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès de l' Emprunteur.

Article 7 :

Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D33-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D33-DE

C171122_D33

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - NOREVIE -
Acquisition en VEFA de 36 logements rue de la Gare à Méricourt

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec NOREVIE prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**136361** en annexe signé entre **NOREVIE** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/09/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote
Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Louis MOMPEU

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **quatre millions cent-quatre-vingt-cinq mille huit-cent-cinquante-trois euros (4 185 853 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 136361** constitué de 5 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D33-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D34-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D34-DE

C171122_D34

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - Maisons & Cités -
Construction de 7 logements neufs Cité Fachoda rue Casimir Beugnet à Meurchin

Considérant le contrat de prêt d'un montant maximum de 1 144 638,00€ (un million cent-quatorze-mille six-cent-trente-huit euros), joint en annexe, émis par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord de France (ci-après « le Prêteur ») et acceptée par MAISONS & CITES SA d'HLM (ci-après « l'Emprunteur »), pour les besoins de financement d'un programme immobilier de location-accession de 7 logements neufs situé Cité Fachoda rue Casimir Beugnet à Meurchin, pour laquelle la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (ci-après « la Caution ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente Garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités SA d'HLM prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt Social de Location-Accession N°**10002371139** annexé à la présente délibération et proposé à la signature entre MAISONS & CITES SA d'HLM, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

La présente Garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote
Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Louis MOMPEU

Article 1 : Accord du Garant

La Caution accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'Emprunteur et le Prêteur (ci-après « le Prêt »).

L'offre de Prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D34-DE

Article 2 : Déclaration du Garant

La Caution déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 3 : Mise en garde

La Caution reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

Article 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Prêteur à la Caution au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

La Caution devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Prêteur ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, la Caution s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

Article 5 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de douze mois.

Article 6 : Publication de la Garantie

La Caution s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.5211-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès de l' Emprunteur.

Article 7 :

Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D35-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D35-DE

C171122_D35

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - Habitat Hauts-de-France - Acquisition-amélioration d'un logement 85 rue Carnot à Souchez

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Hauts-de-France ESH prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relative au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**139306** en annexe signé entre **Habitats-de-France ESH** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote
Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Louis MOMPEU

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **quatre-vingt-treize mille sept-cent-quatre-vingt-six (93 786,00 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 139306** constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D35-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D36-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D36-DE

C171122_D36

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - Habitat Hauts-de-France - Acquisition-amélioration d'un logement 87 rue Carnot à Souchez

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Hauts-de-France ESH prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relative au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**139305** en annexe signé entre **Habitats-de-France ESH** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote
Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Louis MOMPEU

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **quatre-vingt-treize mille deux-cent-quatre-vingt-onze euros (93 291,00 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 139305** constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D36-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D37-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **61 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 61
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Christine TOTH (SUPPLÉANTE), Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 20
Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Eric SEVIN à Madame Agnès LEVANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 10
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-C171122_D37-DE

C171122_D37

RESSOURCES ET MOYENS

****

Octroi d'un don à l'AMF 62 en soutien des communes frappées par la tornade dans le Sud-Arrageois

Dimanche 23 octobre 2022, une tornade a frappé le Sud-Arrageois, et plus particulièrement les communes de Bihucourt, Hendecourt-les-Cagnicourt, Mory et Récourt, touchant plus de 180 habitations dont 51 sont aujourd'hui inhabitables.

Fidèle aux valeurs de solidarité et d'entraide, l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais (AMF 62) initie une collecte de fonds.

Les fonds collectés permettront de financer l'action de la Protection Civile ainsi que les besoins des habitants sinistrés.

Sensible aux conséquences des catastrophes naturelles, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin souhaite participer à cet élan de solidarité.

Considérant l'urgence de la situation, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer un don de 15 000 € à l'AMF 62.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide le versement d'un don de 15 000 € (quinze mille euros) à l'AMF 62 pour venir en soutien des communes sinistrées par la tornade.

Le paiement sera effectué par mandat administratif établi au nom de Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais, domicilié 39 rue d'Amiens 62000 Arras, sur le compte n°FR47 2004 1010 0527 3765 3E02 686 ouvert à la Banque Postale Lille centre financier 3 rue Paul Duez 59900 Lille Cedex 9.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10071.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.